

# NORMES EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT, DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ (ESS)

Chez Kruger, nous offrons un milieu de travail des plus sécuritaires à tous nos employés, tout en s'efforçant d'être le chef de file de notre industrie sur le plan environnemental. Cela fait partie de nos valeurs fondamentales et constitue la clé de notre succès à long terme. Tous nos établissements se conforment aux normes ci-dessous établies selon quatre piliers visant à s'assurer que notre entreprise soit un «**LEADER**» en matière de performance et de bonnes pratiques en environnement, santé et sécurité.

## LÉGALEMENT CONFORMES

- Toutes nos activités de fabrication, de recherche ou de développement sont menées en obtenant les permis et licences requis.
- Nos activités sont menées conformément à toutes les lois et réglementations à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale.
- L'importation, l'exportation et le transport de matières premières, de produits, sous-produits et de déchets sont traités et documentés conformément à la réglementation en vigueur.
- Chaque gestionnaire, chaque employé, chaque entrepreneur et chaque visiteur est bien renseigné sur ses droits et obligations et se voit offrir l'information, les directives, la formation et la surveillance nécessaires à la protection de sa santé et sécurité, ainsi que de l'environnement.

## ÉCO-RESPONSABLES

- Les intrants et extrants environnementaux font l'objet de surveillance et mesurage pour chacun des établissements.
- Les objectifs en matière d'amélioration continue sont fixés au début de chaque exercice et des plans d'action sont mis en œuvre afin de les atteindre.
- Les indicateurs de rendement clés de chaque établissement sont évalués et communiqués à la direction de Kruger.

## AXÉS SUR LA PRÉVENTION

- Les politiques, procédures et règlements sont communiqués à tous les employés, entrepreneurs et visiteurs.
- Les risques liés à toute activité de fabrication, de recherche ou de développement sont évalués et traités par le biais de plans particuliers.
- Chaque accident fait l'objet d'une enquête afin de déterminer ses causes et d'éviter qu'il ne se reproduise.
- Le rendement en matière de sécurité est surveillé au moyen d'une combinaison d'indicateurs proactifs («leading») et réactifs («lagging»).
- Divers programmes sont élaborés et mis en œuvre en vue d'éliminer ou de contrôler les risques liés à l'exposition à tout agent chimique, biologique ou physique.
- Chaque établissement surveille et revoit régulièrement l'efficacité des mécanismes de gestion de risques existants.
- Chaque établissement dispose d'un Plan d'intervention d'urgence complet et à jour afin de prendre en charge et d'atténuer les risques liés aux situations imprévues, telles qu'un incendie, des déversements de produits chimiques ou des rejets dans l'environnement.
- Tout accident entraînant une perte de temps, un rejet dans l'environnement et/ou une situation d'urgence menant à une intervention externe (brigade de pompiers, police, agences environnementales, etc.) doit être immédiatement signalé à la direction et un rapport détaillé d'incident doit être soumis dans un délai de 72 heures ou plus tôt, selon les besoins.

## DÉVELOPPEMENT ET AMÉLIORATION

- Chaque établissement s'efforce d'effectuer une gestion en boucle-fermée de ses résidus de procédés manufacturiers.
- Chaque établissement vise à réduire, dans la mesure du possible, son impact sur l'environnement, y compris, sans toutefois s'y limiter, les intrants (utilisation de l'énergie et de l'eau) et les extrants (eaux usées, émissions atmosphériques, gaz à effet de serre, déchets solides).
- Chaque établissement vise à se conformer au niveau 5 de chacun des mécanismes énoncés dans les directives ESS globales de l'entreprise.



**David A. Spraley**  
Vice-président de direction  
et chef de l'Exploitation  
Kruger inc.



**Maxime Cossette**  
Vice-président, Environnement,  
Santé et sécurité  
Kruger inc.